

LA CONSTRUCTIBILITÉ BIENTÔT RESTREINTE



Christian Devèze, maire de Cambo. © DR

L'objectif Zéro artificialisation nette

Christian Devèze :

« Petit à petit le rôle du maire se réduit »

Le maire de Cambo se fait l'écho des maires ruraux critiques vis-à-vis de la loi dans son état actuel.

Les maires semblent très remontés contre cet objectif de Zéro artificialisation nette des sols et, dans un premier temps, de division par deux de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Quel est l'état d'esprit des maires ?

C'est la loi Résilience et climat datant de 2021 qui prévoit de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période de dix ans allant de 2021 à 2031 par rapport à la décennie 2011-2021. Comme tous les élus des zones rurales, je ne peux que partager cet objectif d'évoluer vers une consommation plus raisonnée. Mais je rejette l'application uniforme de cette disposition. Derrière cette loi, il y a eu deux décrets qui vont au-delà car ils prévoient que chaque plan local d'urbanisme applique la réduction de 50 %. Il y a une application uniforme qui n'est pas tenable. Sur certains territoires ruraux, la période 2011-2021 n'a pas été très active, alors comment pourrait-on faire -50 %. Nous avons travaillé avec notre groupe sur le sujet au Conseil régional et nous avons déposé une motion lors de la dernière plénière. Nous avons des maires qui sont vent debout contre ce dispositif et pas seulement ici mais sur l'ensemble de l'Hexagone. Nous avons eu un congrès des maires au mois de novembre. Ce problème du Zéro artificialisation nette était sur les lèvres de tous les maires. Quand le Président de la République a reçu la délégation des maires, il a annoncé que l'État prendrait le temps de concerter.

Quelles sont les attentes d'évolution de la loi ?

Au courant du mois de décembre,

le Sénat a déposé un projet de loi. Les sénateurs, dans leur sagesse, ont bien senti qu'il y avait un problème et ont fait des propositions pour moduler l'application sans modifier l'esprit de la loi parce que sur ce point, nous sommes tous d'accord. Ce sont des modulations sur le comment faire, sur le rythme... Il est important pour tout le monde que cet objectif passe par un conventionnement territorial et une adaptation des règles qui vont accompagner ce dispositif. On dit partout qu'il faut réindustrialiser notre pays mais dans cette vision de pros-

“

« La difficulté est de trouver un compromis pour évoluer dans l'esprit de la loi »

pection, comment peut-on prévoir une réindustrialisation sans prendre en compte la nécessité de la consommation d'espaces pour réindustrialiser. La difficulté est de trouver un compromis pour évoluer dans l'esprit de la loi. Il faut trouver le juste équilibre entre les composantes. On ne peut pas appliquer cette règle aveuglément sur l'ensemble des territoires.

Est-ce que ça ne réduit pas le pouvoir des maires ? On vous dit : « Il faut tant de logements sociaux, tant de zones d'activité... » et maintenant on vous dit « il faut les construire ici et

pas là ». Est-ce que les maires ne craignent pas de voir leurs fonctions se vider de leur substance ?

Vous n'avez pas raison, vous avez totalement raison ! Parmi les prérogatives essentielles du maire, il y a l'organisation de son territoire. Le maire est élu sur un programme et ensuite il le déploie sur l'organisation de son territoire. Désormais, nous sommes passés sur des PLU qui vont devant la Communauté d'agglomération, et maintenant nous allons vers des PLU intercommunaux. Il y a le plan local de l'habitat qu'il faut aussi respecter. Quand je dis que Cambo doit construire tant de logements sociaux, je ne fais qu'appliquer le PLH de la Communauté d'agglomération. Et cette disposition de ZAN vient s'ajouter pour limiter encore plus le pouvoir des maires. Les maires étaient dans une atmosphère bien particulière à la sortie du congrès et c'est particulièrement important dans les zones rurales. Petit à petit le rôle du maire se réduit.

En prenant l'exemple de Cambo, on voit la pression foncière qui s'exerce sur le territoire. Il faut loger les gens et éviter que cette pression ne fasse monter les prix trop haut. Il faut aussi trouver des activités locales pour éviter aux habitants de faire des kilomètres pour leur activité professionnelle. Cambo n'a pas un passé industriel qui permettrait d'avoir beaucoup de friches à convertir. Est-ce que ça n'est pas un problème ?

On parle beaucoup de l'habitat et de l'habitat social mais il est vrai que j'ai un problème majeur parce que Cambo se situe dans un rétro-littoral où nous avons certaines obligations... J'ai 150 dossiers de demandes de logements et je ne peux pas les satisfaire. J'ai été élu sur des programmes immobiliers. On les contrarie au tribunal administratif puis à la

ÉDITO

Un objectif qui fait consensus Mais une méthode qui suscite la controverse

Le plan Biodiversité de 2018 puis la loi Climat et Résilience de 2021 ont marqué un tournant dans la stratégie d'urbanisation du territoire. Fini la construction à outrance, il s'agit désormais de préserver le foncier naturel et agricole afin d'une part de sauvegarder la biodiversité et de protéger des terres agricoles afin de conserver les capacités de productions alimentaires françaises.

Chaque année ce sont en effet de 16 000 à 61 000 hectares qui sont artificialisés pour construire des logements, des parcs d'activité mais également des routes, des infrastructures... La loi Climat et Résilience fixe l'objectif de Zéro artificialisation nette des sols en 2050 et, dans un premier temps, la réduction de moitié de l'espace artificialisé sur la décennie 2021-2031 par rapport à ce qui a été fait entre 2011 et 2021.

Les décrets d'application parus en 2022 fixent ce calendrier et le processus qui met en avant le rôle des Sradet (schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires) dans la définition des quotas de ce qui peut être consommé.

Pour autant, le sujet suscite la grogne des maires qui se sentent dépossédés de leurs attributions, et un certain mécontentement de certains acteurs. Car si personne ou presque ne conteste l'objectif, la méthode est loin de faire l'unanimité et des zones d'ombre persistent. Le Sénat lui-même travaille sur une nouvelle loi afin de corriger le tir, estimant que les décrets d'application dénaturent l'esprit de la loi Climat et Résilience.

Tour d'horizon de l'un des sujets les plus complexes du moment...

Stéphane MICOUD
Rédacteur en chef
contact@lspb.fr

cour d'appel et pourquoi pas au Conseil d'État... C'est la durée d'un mandat ! On a le triptyque : foncier agricole, foncier d'habitation et foncier économique. Il faut trouver le juste équilibre. Autrefois, il y avait le slogan « travailler et vivre au pays ». Alors bien sûr, nous avons l'activité agricole mais il faut aussi des entreprises pour offrir du travail y compris à l'intérieur du Pays Basque. Si nous avons

une répartition plus équilibrée de travail entre la côte et l'intérieur on aurait peut-être aussi moins de poids des mobilités sur l'environnement. Il faut aussi équilibrer l'activité et pour ça il faut des terrains pour créer l'activité.

s.micoud@lspb.fr